

24 mars 2015

Communiqué
Pics de pollution de l'air : la FNAUT est défavorable
à la gratuité des transports publics

Une mesure inefficace

Comme on a pu le vérifier en Ile-de-France au cours du dernier week-end, la gratuité des transports publics, décrétée de manière isolée lors des pics de pollution de l'air, a un impact négligeable sur le comportement des automobilistes.

Ces derniers, en temps normal, dépensent déjà bien plus que s'ils utilisaient les transports publics. C'est la raison pour laquelle, dans les villes où la gratuité a été instaurée de manière permanente, elle attire essentiellement des habitants non motorisés.

Une mesure injuste

La gratuité coûte cher aux autorités organisatrices de transports puisqu'elle exige un renforcement des services et lui fait perdre des recettes. Ce sont finalement les usagers habituels qui en supportent le coût alors que, tout en payant leurs déplacements (y compris la TVA au taux porté à 10 % par le gouvernement), ils n'ont contribué en rien à l'apparition du pic de pollution. Où est la logique ?

C'est à l'automobiliste pollueur de payer les mesures de maîtrise de la pollution. Il est démagogique et anti-pédagogique de subventionner intégralement ses déplacements lors des pics de pollution dont il est en partie responsable. En période normale, il est déjà largement subventionné par la collectivité puisqu'il ne paie que très partiellement ses coûts « externes » : congestion de la voirie, accidents, bruit et pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre.

Une mesure perverse

L'instauration de la gratuité des transports publics est perverse : elle a surtout servi à retarder le recours urgent à la circulation alternée, au mépris de la santé publique.

Sans être la solution miracle, la circulation alternée est une mesure efficace contre la pollution de l'air. Elle est bien comprise des automobilistes concernés et bien respectée : la qualifier de « mesure punitive », de « galère » et de « restriction des libertés » est abusif.

La FNAUT demande donc que la circulation alternée soit instaurée systématiquement (et pas seulement à Paris) dès qu'un risque sérieux de pic de pollution de l'air est détecté, et qu'elle ne soit accompagnée d'aucune mesure de gratuité des transports publics.

Contacts presse :

- Jean Sivardière, président de la FNAUT, tél. 04 76 75 23 31
- Jean Macheras, animateur du réseau Déplacements urbains de la FNAUT, tél. 01 43 22 72 85